

DEMANDE D'AIDE INDIVIDUELLE AU TRANSPORT

(Les trajets voitures sont assurés par les parents)

(Document à retourner avant le 28 février 2023 à ARCHE Agglo Transport scolaire – 3 rue des Condamines 07300 MAUVES)

ÉLÈVE (en lettres majuscules)	
NOM	
PRÉNOM	
DATE DE NAISSANCE	J J M M A A A A
SEXE	F ☐ M ☐
PARENTS – TUTEUR - REPRÉSENTANT LÉGAL (en lettres majuscules)	
NOM	
PRENOM	
ADRESSE	
VILLE	CODE POSTAL
TEL FIXE	TEL PORTABLE
COURRIEL	@
ÉTABLISSEMENT D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023	
COMMUNE ETABLISSEMENT	
NOM ETABLISSEMENT	
NIVEAU ENSEIGNEMENT (classe)	
Si option, indiquer :	
TRANSPORT DEMANDÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023	
Pour l'aide globale (distance entre le domicile et l'établissement s'appréciant au regard de la voie carrossable la plus courte)	
TRAJET	ALLER (km) RETOUR (km)
Pour l'aide d'approche (distance entre le domicile et le point de ramassage le plus proche, s'appréciant au regard de la voie carrossable la plus courte)	
TRAJET	POINT MONTEE POINT DESCENTE
Date :	Signature des parents (obligatoire)
J'atteste l'exactitude des informations données et fournit un RIB	
Bon pour accord (tampon et signature)	

RIB des parents à joindre obligatoirement

Voitures particulières

I – PRÉTENDRE À UNE AIDE INDIVIDUELLE AU TRANSPORT

Les élèves qui, en l'absence de service de transport sont conduits en véhicule personnel par leurs parents peuvent bénéficier (à partir du jour de leur 5 ans), d'une aide individuelle, si la distance séparant leur domicile du point d'arrêt ou de l'établissement scolaire public ou privé est supérieure à 3 km. L'élève doit respecter le plan des transports scolaires et être ayant droit.

ARCHE Agglo peut refuser, si toutes les conditions ne sont pas réunies, de verser une aide individuelle. Elle en informera directement la famille le cas échéant.

Le montant de l'aide individuelle est déterminé par ARCHE Agglo pour répondre aux situations suivantes :

- Aide globale : elle correspond à une aide entre le domicile et l'établissement scolaire
- Aide d'approche : elle correspond à une aide entre le domicile et le point d'arrêt le plus proche

II – PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE INDIVIDUELLE AU TRANSPORT

Les demandes se font exclusivement par formulaire papier (remplir les champs ci-joint) et doivent être retournées à :

Ce formulaire est à renvoyer à ARCHE Agglo :

Service transport et mobilité
3 rue des Condamines 07300 MAUVES
Téléphone : 04 75 45 45 91

[Ou à envoyer par mail :](mailto:transport-scolaire@archeagglo.fr)
transport-scolaire@archeagglo.fr

Ou à déposer aux horaires d'ouverture : 3 rue des Condamines 07300 MAUVES :
Mardi de 14h à 17h – Mercredi de 8h45 à 12h15 et 13h30 à 16h45 – Jeudi de 9h à 12h

Pour tout renseignement sur l'inscription scolaire :
www.archeagglo.fr/transports-scolaires
04.75.45.45.91